



formation des parents ch

Secrétariat romand

Tel. 076 457 35 31
info@formation-des-parents.ch
www.formation-des-parents.ch

Définitions et Critères de qualité

Les définitions suivantes ont été avalisées lors de l'Assemblée générale du 6 juin 2009.

Formation des Parents

La Formation des Parents fournit aux parents et à toute personne responsable d'éducation des connaissances et des habiletés qui les stimulent et renforcent leurs compétences éducatives. Elle prend en considération les ressources des parents et établit avec eux des relations respectueuses et attentives. La Formation des Parents s'adresse à toutes les formes de familles dans les différentes phases de la vie et tient compte des conditions personnelles, culturelles, sociales et linguistiques. La Formation des Parents déclenche des processus qui permettent aux personnes responsables d'éducation de réfléchir à leurs tâches éducatives et relationnelles, principalement en groupe et en étant guidés de manière professionnelle. La Formation des Parents réfléchit en outre aux conditions-cadre politiques et sociales qui influencent le quotidien familial.

La Formation des Parents se différencie du divertissement et du délassement mais aussi des traitements thérapeutiques lors de dysfonctionnements et de maladies.

Compétences éducatives

Les compétences éducatives comprennent la capacité et l'habileté à favoriser et à soutenir le développement cognitif, émotionnel, social et corporel des enfants et des jeunes.

Les adultes responsables de l'éducation considèrent les enfants et les jeunes avec estime ; ils favorisent leur autonomie et leur responsabilité sociale. Ils sont en mesure de réfléchir à leur propre manière d'être, à leurs propres actions ainsi qu'à l'influence réciproque de leur propre comportement et de celui de l'enfant. Ils sont en mesure d'apprendre de nouveaux comportements adaptés à la phase de développement de l'enfant et de les appliquer au quotidien. Ils prennent soin des réseaux de relations qui les soutiennent dans leur travail éducatif.

Critères de qualité :

Offres de formation des parents

1. Les offres de formation des parents s'orientent d'après les directives de Formation des Parents CH
2. Elles renforcent et élargissent les compétences éducatives des participants.
3. Elles transmettent les connaissances actuelles sur les processus de développement et les besoins spécifiques des enfants et des jeunes.
4. Elles se basent sur des théories et des faits scientifiques.
5. Elles tiennent compte des connaissances préalables et des expériences des participants et stimulent la réflexion personnelle.
6. Elles soutiennent les participants dans leur développement personnel.
7. Elles favorisent l'échange d'expériences entre participants, l'apprentissage en groupe et la formation de réseaux.
8. Elles ont des objectifs concrets, transparents et sont évaluées.
9. De par la méthode, la forme d'apprentissage et le matériel utilisé, elles répondent aux besoins d'apprentissage des individus et des groupes.

Les critères suivants sont en outre applicables aux cours standardisés:

10. Les formations de parents standardisées sont données par des responsables de cours spécialement certifiés ou licenciés. Ceux-ci suivent une formation initiale et continue correspondante et participent à des échanges de réflexion sur leur travail. La certification ou la licence doivent être renouvelées régulièrement.
11. L'efficacité des cours de formation de parents standardisés est évaluée par des instances scientifiques indépendantes.
12. La qualité des cours est évaluée en permanence par l'organisation faîtière correspondante.

Septembre 2009